



## COMPTE-RENDU ET PROCES VERBAL

<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14 NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 07 NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 00 NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 00</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le lundi 30 octobre 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Artonne s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion salle du conseil sous la présidence de Stéphane HOUSSIER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le lundi 23 octobre 2023.</p>
--	--

**PRÉSENT(E)S (07) :**

GISELE BERNARD  
DENIS CHARBONNIER  
FABIENNE CHAUTY  
SEBASTIEN GRAVIER  
STEPHANE HOUSSIER  
ROMAIN LEGRAND  
MARIE-ANGE MERCIER

**ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(E)S (0) :**

**NON REPRÉSENTÉ(E)S (07) :**

CELINE DOUARIN  
GAETAN DUBIEN  
ALAIN FAUGERAS  
NICOLAS MIALON  
KARINA MONNET  
DAMIEN ROSSEEL  
JEAN-PAUL VIVIER

**Secrétaire de séance :**

GISELE BERNARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures

Après appel nominal des présents, M. le Maire constate l'absence de la moitié des membres du conseil municipal en exercice.

En application de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales disposant que « le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente », M. le Maire déclare que le conseil municipal se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au vendredi 3 novembre 2023 à 19 heures. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers municipaux avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.